00000292

LE DIRECTEUR REGIONAL DE LA SURETE DE LA WILAYA DE NOUAKCHOTT SUD

Objet: rapport d'expertise N° 118

Réf : instruction du Procureur de la République près Tribunal Régional de la

wilaya de Nouakchott Sud N°036/2023, en date du 19-09-2023.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le résultat de l'expertise du Laboratoire de Police Technique et Scientifique, objet des instructions du Procureur de la République prés Tribunal Régional de la Wilaya de Nouakchott Sud, pour confirmer ou infirmer les liens de consanguinité entre le nouveau-né, né 15-09-2023, de mère **Zahra Kaber** et le Nommé **Al-Dah Mahmoud**, né en 1980 à El Mina.

L'expertise du Laboratoire a confirmé que le nommé Al-Dah Mahmoud n'est pas le père biologique de l'enfant pré cité.

COMMISSAIRE CONTROLEUR MOHAMED DENNA ESSEISSAH

Directeur

M IDEC

cioféillesis